



HABILITATION VEHICULE ÉLECTRIQUE ou HYBRIDE

B1/VL-B2/VL-BCL-BRL
B1XL-B2XL+Attributs

OBJECTIF(S) *Personnel réalisant des opérations d'ordres électriques*

- ✓ Acquérir les compétences théoriques et pratiques pour intervenir en toute sécurité sur les installations des véhicules électriques et hybrides et obtenir l'habilitation électrique.
- ✓ Obtenir l'habilitation véhicule électrique ou Hybrides

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

- ✓ Personnes amenées à intervenir sur des véhicules électriques et/ou véhicules hybrides.
- ✓ Exécutant réalisant des travaux d'ordre électrique sur le réseau électrique du véhicule.

PRÉREQUIS

- ✓ Comprendre, lire, écrire et parler le français.
- ✓ Avoir des compétences en électricité.

DURÉE

Formation initiale : 14H00 (2 jours).

*La partie théorique de cette formation **non réalisable** en e-learning.*

Durée moyenne de la partie théorique : entre 03H00 à 06H00.

Durée de la partie pratique entre 00H30 à 01H00 selon le nombre de stagiaires.

DÉLAI D'INSCRIPTION

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

Pour les formations présentiellees : entre 1 à 8 stagiaires.

PROGRAMME

THEORIE

1. Introduction et présentation du stage.
2. Définition des opérations d'ordre électrique sur véhicule.
3. Aspects réglementaires
4. Les grandeurs électriques et domaines de tension
 - ✓ Courant, tension, puissance, énergie, ...
5. Les définitions relatives aux véhicules électriques et/ou hybrides.
 - ✓ Véhicules électriques, véhicules hybrides. Réseau électrique de traction et de service. Grandeur électrique.
6. Structure et éléments constitutifs d'un véhicule hybride/électrique.
 - ✓ Les accumulateurs, les générateurs électriques...
7. Les différents dangers liés à l'électricité et aux accumulateurs
 - ✓ Les risques électriques et leurs conséquences. Effets du courant électrique sur le corps humain. Classe de matériel. Très basse tension (TBT) et basse tension (BT).
 - ✓ Précaution à prendre en cas de présence d'électrolyte liquide.
8. Les mesures de protection contre les chocs électriques
9. Les textes réglementaires et la publication UTE C 18.550
10. Les habilitations électriques.
 - ✓ Définitions. Différents titres d'habilitation. Responsabilités. Zones à risque électrique.
11. Le matériel de protection individuelle et collective et l'outillage de sécurité
12. Les règles de sécurité à observer lors des opérations d'ordre électrique sur les véhicules
 - ✓ Mise en sécurité d'un véhicule électrique, travaux hors tension et travaux sous tension...
13. L'identification et le repérage des conducteurs électriques
14. Les incidents et les moyens d'y remédier
15. Conduite à tenir en cas d'accident électrique
16. Test d'évaluation individuelle

PRATIQUE :

- ✓ Mise en situation sur véhicule électrique et/ou hybride du site selon la disponibilité d'un véhicule. Examen des risques.
- ✓ Application des instructions de sécurité et des procédures de l'établissement. Évaluation pratique

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Formations présentielles :

Partie théorique en salle de formation.

Mise en situation pratique sur installation client ou platines d'exercices.

Formations mixtes :

Partie théorique en e-learning (parcours divisé en chapitres avec quiz intermédiaires et quiz final).

Partie pratique en visio.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Diaporama et vidéos.

Formations en présentiel :

Un formateur pour 8 stagiaires.

Platines d'exercices et matériel.

Formations mixtes :

Plateforme en ligne avec accès individuel pour les parties réalisées en e-learning.

Un formateur pour 4 stagiaires pour la partie pratique en distanciel (visio).

VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation théorique et pratique, un avis après formation permettant l'habilitation du salarié et un exemple de titre d'habilitation pré-rédigé sont adressés à l'employeur.

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

Périodicité de recyclage selon la norme NF C 18-550 : 3 ans.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Pièce d'identité.

Titre d'habilitation si recyclage et Instruction Permanente de Sécurité (IPS) propre à l'entreprise.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

N/A